Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le 29/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-DSC_2026_014-DE

Délibération n°2026-014

Date de convocation : 12/05/2026

Membres en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 29/05/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 19 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six le 19 mai à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Nyons, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. David MARSEILLE, et en cette qualité, Président de séance :

PRESENTS : 27
CC PAYS D'ORANGE EN PROVENCE (9) : Florent AGRO, Marcelle ARSAC, Jean-Dominique ARTAUD, Alphonse BOURRET, Marc GÉLÉDAN, Marc HOFFMANN, David MARSEILLE, Denis SABON, Frédérique VIDAL
CC AYGUES OUVEZE EN PROVENCE (4) : Hervé AURIACH, Pascal CROZET, Patricia LISPAL, Sébastien PAYAN
CC VAISON VENTOUX (2) : Bernard CHARRASSE, Marie-Claire MICHEL
CC DROME SUD PROVENCE (1) : Jacques PEYRON
CC BARONNIES EN DROME PROVENÇALE (8) : Jean-Claude BRUS, Claude CHAMBON, Bruno EYSSERIC, Didier GIREN, Bruno JOVÉ, Yannis ROCHAS, Olivier SALIN, Michel TESTE
CC DIOIS (2) : Pascal BAUDIN, Jeannette LACOUR
CC SISTERONAIS BUECH (1) : Lionel TARDY

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 6
CC PAYS D'ORANGE EN PROVENCE (4) : Fernando CARO a donné pouvoir à Frédérique VIDAL, Jean-Claude MORATAL a donné pouvoir à Jean-Dominique ARTAUD, Christophe REYNIER-DUVAL a donné pouvoir à Denis SABON
CC AYGUES OUVEZE EN PROVENCE (1) : Karine MONNIN a donné pouvoir à Pascal CROZET
CC VAISON VENTOUX (0)
CC DROME SUD PROVENCE (0) : Patrice ESCOFFIER a donné pouvoir à Bruno EYSSERIC
CC BARONNIES EN DROME PROVENÇALE (0)
CC DIOIS (0)
CC SISTERONAIS BUECH (1) : Cécile LIOTARD a donné pouvoir à Lionel TARDY

EXCUSES / ABSENTS : 0
CC PAYS D'ORANGE EN PROVENCE (0)
CC AYGUES OUVEZE EN PROVENCE (0)
CC VAISON VENTOUX (0)
CC DROME SUD PROVENCE (0)
CC BARONNIES EN DROME PROVENÇALE (0)
CC DIOIS (0)
CC SISTERONAIS BUECH (0)

Secrétaire de Séance : Jeannette LACOUR

2026-014 : ADMINISTRATION GENERALE : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

RAPPORTEUR : DAVID MARSEILLE

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le 29/05/2026
ID : 026-200091718-20260519-DSC_2026_014-DE

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2019-358-0004 du 30 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte Eygues-Aygues (SMEA),

VU l'arrêté inter-préfectoral n°26-2021-06-14-00008 du 14 juin 2021 portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (SMEA),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-9, L.2122-7 et L.5211-2,

VU le procès-verbal de l'élection des Vice-Présidents annexé à la présente délibération,

VU les résultats du scrutin,

CONSIDERANT qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal,

LE COMITE SYNDICAL

- **DECIDE DE PROCLAMER** :
 - Monsieur Bruno EYSSERIC, Premier Vice-Président du Syndicat et le déclare installé.
 - Monsieur Lionel TARDY, Deuxième Vice-Président du Syndicat et le déclare installé.

- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Jeannette LACOUR

Le Président,
David MARSEILLE

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES